

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie d'action "P" - FUNDQUEST BOND OPPORTUNITIES compartiment de la SICAV FUNDQUEST (FR0011950583)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

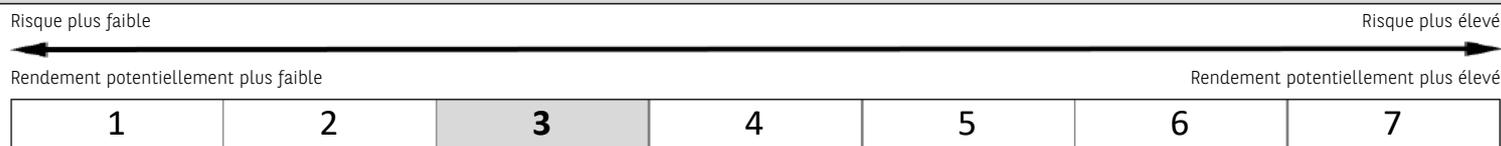
Objectif de gestion : FUNDQUEST BOND OPPORTUNITIES est un compartiment de la SICAV FUNDQUEST. De classification «Obligations et autres titres de créance internationaux», l'objectif est, sur un horizon d'investissement de 3 ans minimum, l'optimisation de la performance en ayant une exposition sur les marchés obligataires européens et internationaux via des stratégies de taux. A titre indicatif, le profil de risque et la performance du compartiment peuvent être appréciés a posteriori relativement à l'indice composite suivant : 70% Bloomberg Barclays Euro Aggregate + 30% €STR capitalisé (coupons réinvestis). Ce compartiment est géré activement. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Caractéristiques essentielles du FCP : Le compartiment est géré en multigestion, via la sélection de différents OPC. Le compartiment a une stratégie de constitution d'un portefeuille d'investissement principal en obligations et autres titres de créance internationaux. Il peut investir jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français et/ou étrangers. Les OPC sélectionnés peuvent être investis principalement : (i) en titres obligataires, sans prépondérance d'aucune zone géographique, de toute nature : Investment Grade et de type titrisation (Mortgage Backed Securities, Collateralized Debt Obligations, Asset Backed Securities) jusqu'à 100% de l'actif net du compartiment, titres spéculatifs jusqu'à 30%, convertibles et émergentes jusqu'à 20%.

Le degré d'exposition du compartiment au marché de taux via ces OPC est de 50% minimum et 100% maximum de son actif net, ces OPC étant gérés à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 8 et investissant sur des titres émis par des émetteurs internationaux ayant une notation minimale de C chez Standard & Poor's ou une notation minimale équivalente chez Moody's- et (ii) en instruments du marché monétaire. Le degré d'exposition du compartiment au marché monétaire via ces OPC est de 50% maximum de son actif net. Le compartiment aura la possibilité d'investir à hauteur de 10% maximum de son actif net dans des titres non notés. Le compartiment pourra investir en lignes directes jusqu'à 20% de son actif net en obligations et autres titres de créances négociables émis par des entités ayant leur siège social dans un pays de l'OCDE dont la notation minimale à l'achat et à la détention sera considérée comme égale à BB (Standard & Poor's/Fitch) ou Ba2 (Moody's) ou B (Standard & Poor's/Fitch). Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, ainsi que des ETN pour 10% maximum de l'actif net. Le compartiment peut exposer le porteur de la zone Euro à un risque de change. Les demandes de rachat sont centralisées par BNP Paribas du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du lendemain.

Autres informations : Affectation des sommes distribuables : Résultat net : Capitalisation. Plus-values nettes réalisées : Capitalisation. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.
 - La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
 - La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
 - L'investissement dans des instruments de taux justifie la catégorie de risque. Il est demandé à l'investisseur une attention particulière sur le fait qu'une hausse des taux d'intérêt signifie une baisse de valeur des investissements en obligations et autres titres de créance.
- Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :
- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
 - **Risque de liquidité :** Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 1,50%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par la SICAV sur une année	
Frais courants	1,46% (*)
Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

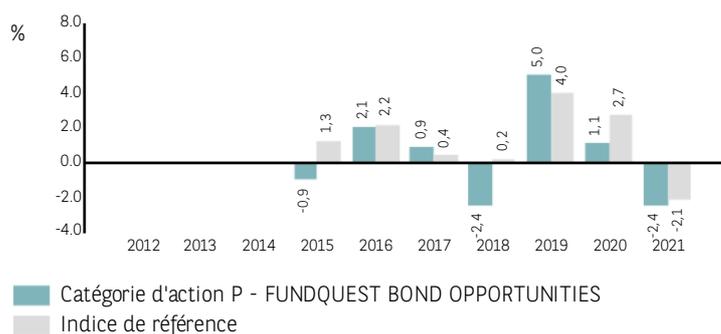
Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au compartiment. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- Les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez vous reporter à la section « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- La SICAV a été créée en date du 17 janvier 2007.
- La catégorie d'action a été créée le 27 juin 2014.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas.
- Le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) décrit le compartiment de la SICAV FUNDQUEST ; le prospectus et les rapports périodiques s'appliquent à la totalité de la SICAV identifiée en-en-tête.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) d'actions de la SICAV, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre cedex France.
- La valeur liquidative de la SICAV est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus provenant de la détention d'actions de cette SICAV peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Cette SICAV a été agréée en France et est réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2022.